

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 17 décembre 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

PICARD Corinne à LECOMTE Delphine  
PUSHPARAJ Emilie à SOUILHE Jérôme  
RETHORE Jacqueline à GUIBERT Vincent

#### Absent(s) excusé(s)

#### Absents

BEAUCLAIR Sophie, DELETANG Claire, GAUTHERON Xavier, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

LABORDERIE Philippe, SOURICE Corine

Convocation adressée le 11 décembre 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 18 décembre 2024, article L.2121.25 CGCT

## 24SE1712-10 | Versement d'une participation financière à l'association des conciliateurs de justice

Monsieur Jean-Paul Pavillon, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1407-I-2 du Code général des Impôts,

Considérant la demande de participation financière de l'association des conciliateurs de justice,

Considérant le service rendu à la population des Ponts-de-Cé par l'association des conciliateurs de justice, au travers de la permanence se tenant toutes les semaines à la mairie,

Considérant l'avis de commission ressources en date du 10 décembre 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accorde le versement d'une participation financière à hauteur de 500 € à l'association des conciliateurs de justice,
- Autorise le maire, ou à défaut un de ses représentants, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	28	TOTAL	28

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,  
Jean-Paul Pavillon

